

Séance du 10 mai 2022

N° 2022.05.05

Objet : DOMAINE ET PATRIMOINE – Dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunication rue du Val de l'Indre du n°132 au n°106 tranche 2A – Revalorisation du programme

Date de Convocation Le dix mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatre mai deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.
Le 04 mai 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
En exercice : 26
Présents : 18 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain JAOUEN,
M. Alain BARON, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,
Représentés : 06 M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA, Mme Christelle ROMEO,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE, M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX,
Votants : 24 Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :
M. Frédéric GRILLET à Mme Dominique BOSA,
M. Philippe BEAUVAIS à M. Laurent RICHARD,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Katia CHAUVET à Mme Martine DELIGEON,
Mme Mélanie BERLU PERREUX à Mme Guylène BIGOT,
Mme Silvia GOHIER-VALERIOU à Mme Katia PREVOST.

Absentes excusées : Mme Béatrice ODINK et Mme Cécile CHEMINEAU.

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux concernant la rue du Val de l'Indre en 4 tranches comme suit jusqu'en 2024.

- Tranche 1 : de la rue d'Epiray au n°132 rue du Val de l'Indre - 2021
- Tranche 2A : du n°132 au n°106 rue du Val de l'Indre - 2022
- Tranche 2B : du n°106 au n°84 rue du Val de l'Indre - 2023
- Tranche 3 : du n°84 au n°55 rue du Val de l'Indre – 2024

En ce qui concerne la deuxième tranche, il a été approuvé un programme de travaux pour les montants suivant :

	Tranche 2A – n°132 au n°106 rue du Val de l'Indre
Années d'inscription budgétaire	2022
Effacement distribution publique d'énergie	41.783,77 €
Effacement réseau éclairage public	18.145,46 €
Effacement réseau de télécommunication	78.590,00 €
Montant à la charge de la Commune	138.519,23 €

Les montants théoriques sur lesquels s'était basé le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) ont dû être revus à la hausse de 42.096,94 € :

- Effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique (67.994,73 € au lieu de 41.783,77 €).
- Effacement des réseaux d'éclairage public (22.921,23 € au lieu de 18.145,46 €).
- Effacement des réseaux de télécommunication (89.700,21 € au lieu de 78.590,00 €).

Ces augmentations s'expliquent :

- par la diminution de la quote-part prise en charge par le SIEIL (80% à 70%), le taux de participation de la commune passant de fait de 20 à 30 %,
- le changement de marché du SIEIL entre les deux études,
- la modification de l'emprise du projet par rapport au projet initial,
- l'ajout de 100 mètres linéaires supplémentaires rue du Pré Mignon, dû au refus du propriétaire d'implanter un support sur son terrain.

Pour information, le montant global de cette opération à la charge de la collectivité s'élève à **180.616,17 €**.

Pour information, l'enfouissement du réseau de télécommunication peut bénéficier d'un fond de concours du SIEIL estimé à 20% du montant des travaux liés aux tranchées techniques. Aide estimée à 10.358,78 €.

Vu la délibération n°2019.07.09 du 17 septembre 2019 approuvant les travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de télécommunication rue du Val de l'Indre du n°132 au n°106 tranche 2A ;

Considérant la réactualisation du chiffrage par le SIEIL pour la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunication rue du Val de l'Indre du n°132 au n°106 tranche 2A , en date du 20 avril 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et une abstention (Mme Christelle ROMEO)

- **De s'engager** à exécuter le programme modifié des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunication rue du Val de l'Indre du n°132 au n°106 tranche 2A ;
- **De rappeler** que le montant initial de cette opération est prévu au budget 2022 et que l'augmentation sera impactée au budget supplémentaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

